

Assemblée extraordinaire des délégués **de la SPVal** **Procès-verbal**

Dans ce PV, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Mercredi 23 janvier 2019
Martigny

1. Ouverture de l'Assemblée

Catherine Boni, Présidente de l'Assemblée, salue les délégués et présente les autres membres du Bureau de l'AD :

- Olivier Solioz (Président de la SPVal)
- Anne-Marie Mesiano (Administratrice de la SPVal)
- Nicolas Bressoud (Vice-président de l'Assemblée, excusé)
- Thierry Emery (Secrétaire de l'Assemblée)

Elle excuse Mme Volpi Fournier et M. Vernier qui ne peuvent, malheureusement, pas être présents et donne ensuite la parole à Mme Luginbühl, Présidente de la Commission scolaire de Martigny, qui parle de la mise en œuvre de conditions cadres par les autorités pour favoriser au maximum le métier de l'enseignant.

2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences

Quatre délégués sont proposés comme scrutateurs sous la responsabilité de Thierry Emery : Katalin Epiney, Eloïse Emery, Sabrina Romailer et Pascal Theux.

Districts	Nombre de délégués	Nombre de délégués présents
Monthey	28	23
St-Maurice	11	9
Martigny	33	30
Entremont	11	9
Conthey	19	16
Hérens	7	7
Sion	32	26
Sierre	28	24
TOTAL	169	144

Majorité : 73 voix.

3. Approbation de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation des PV de l'AD du 9 juin 2018 :
partie syndicale (*en annexe*) et partie ordinaire (www.spval.ch)
5. Parole au(x) candidat(s)
6. Election à bulletin secret
7. Communication du résultat
8. Parole à la personne élue
9. Informations "Dossier CPVAL"
10. Questions des délégués
11. Divers

4. Approbation des PV de l'AD du 9 juin 2018

Le procès-verbal de la partie syndicale a été transmis par courrier aux délégués et celui de la partie officielle était disponible en ligne sur le site de la SPVal.

Ces deux PV sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité. Le rédacteur, Nicolas Bressoud, est applaudi par la salle.

5. Parole au(x) candidat(s)

Olivier Solioz prend la parole. Il expose brièvement ses satisfactions lors de ses quatre premières années à la présidence et souhaite briguer un nouveau mandat pour continuer à défendre les intérêts de la SPVal et de ses membres.

6. Election à bulletin secret

Par district, les délégués se succèdent sur la scène pour compléter leur bulletin de vote et le glisser dans l'urne.

7. Communication du résultat

Catherine Boni annonce les résultats aux délégués : Olivier Solioz est élu président par 140 voix, 2 bulletins non-valables et 2 bulletins blancs.

8. Parole à la personne élue

Après une longue salve d'applaudissements, **Olivier Solioz** prend la parole et transmet son message de remerciement aux délégués. Il revient sur son discours d'investiture qui est toujours d'actualité : "*Je suis, tu es, nous sommes SPVal*" en nous rappelant qu'ensemble nous sommes plus forts. Il remercie les délégués pour la confiance renouvelée et se réjouit de continuer à défendre les dossiers actuels même s'il faut souvent beaucoup de temps pour qu'ils aboutissent.

9. Informations "Dossier CPVAL"

Olivier Solioz présente les transformations prévues dans l'organisation de CPVAL pour la création des deux nouvelles caisses.

Il continue ensuite avec des explications liées aux mesures d'accompagnement et la période transitoire en lien avec les transformations de CPVAL. Le dossier est en "attente" jusqu'à la fin de la période soumise au Référendum. A partir de mi-avril, l'Etat et CPVAL pourront avancer dans les planifications, les transformations et les informations liées à la caisse de pension.

10. Questions des délégués

La parole est donnée aux délégués qui veulent s'exprimer.

- **Murielle Quenzer** (*district d'Hérens*) demande si, selon la loi, un généraliste a le droit de faire des échanges de branches avec d'autres collègues mis à part pour les langues.

Olivier Solioz précise que des échanges peuvent avoir lieu uniquement pour les langues, les AC&M, l'AV, la musique et l'éducation physique. Cependant, les collègues peuvent se rencontrer pour préparer ensemble les programmes, mais des échanges entre enseignants ne peuvent être faits durant les heures de classe.

- **Stéphane Gay** (*district de Martigny*) relève que les enseignants sont couverts par la caisse durant 405 jours (en comptant les week-ends et les vacances) lors d'un arrêt de travail. Est-ce que les directions ne devraient pas avertir leurs enseignants en arrêt de travail 1 à 2 mois avant la fin de cette couverture ? Une lettre-type ne pourrait-elle pas être envoyée aux enseignants concernés quelque temps avant la fin de cette couverture ? Quelles sont les démarches à faire pour ne pas être pris de court (à part le certificat reçu chaque mois) ? Il ne faut pas oublier qu'une demande doit être faite à l'AI dans les 6 mois pour éviter des pénalités.

Olivier Solioz fait remarquer que le service RH n'est pas optimal dans ce domaine au département. Certaines directions le font d'elles-mêmes, mais il faudrait demander à toutes les directions d'avoir un échange mensuel avec l'enseignant à l'arrêt. Cette demande sera relayée dans le groupe de travail et cette problématique sera prise en compte dans le questionnaire de satisfaction 2019 destiné aux enseignants.

- **Laurence Doche** (*district de Monthey*) tient à relever que, dernièrement, une enseignante est décédée d'un cancer et, comme elle était à l'AI, elle n'a pas été remerciée par l'Etat du Valais pour ses années de service. Que peut-on faire pour éviter ce genre de chose ?

Olivier Solioz relève qu'il transmettra cette problématique aux RH de l'Etat du Valais. Ce souci des remerciements pour les personnes décédées durant leur service ou lors de leur départ à la retraite n'est pas nouveau.

- **Odile Dorsaz** (*district de Monthey*) relève qu'il y a eu un problème avec des jeunes collègues de St-Gingolph. Des restaurateurs sont partis en vacances avec leurs enfants sans avertir les enseignants concernés. Apparemment, les parents avaient reçu l'autorisation de l'inspecteur (M. Knübel), mais les enseignants n'étaient pas au courant de l'information. La voie hiérarchique doit

être respectée. C'est un manque de respect que de passer par-dessus la responsable de centre, la direction... et de s'adresser directement à l'inspecteur ou à l'Etat du Valais. Odile Dorsaz estime que c'est de la responsabilité des parents d'avertir les enseignants concernés lors d'une absence.

Olivier Solioz promet de discuter directement avec M. Knübel. Une information sera donnée dans un bulletin de la SPVal ou lors de la prochaine AD.

- **Marie-José Fusay** (*district de Monthey*) demande si c'est une proposition de la SPVal que les 1H commencent à 8h et finissent à 10h puis que les 2H continuent la matinée en classe.

Olivier Solioz précise que ces horaires dépendent de la pratique sur le terrain ainsi que des directions. Avec les horaires alternés, le but est souvent de faire venir tout le monde en même temps pour économiser sur les transports. Les pratiques sont très différentes selon les centres scolaires. Une attention toute particulière sera portée aux planifications induites par les modifications à venir pour le temps scolaire en 1H.

11. Divers

Olivier Solioz informe les personnes présentes sur les points suivants :

- Résolutions AD 2018
 - 16 EPT en plus dans les CDTEA
 - «Augmentation» des personnes ressources « élèves difficiles»
- Suivi sur 2 ans
- Projet temps scolaire 1H-2H
- Assurance Perte Gain (max. 405 jours) (assurance CSS via FMEP ou autre)
- Responsabilité : transport d'élèves en véhicule privé
- Recherche : 1 vérificateur des comptes du SER
- Coefficient 1.3 sur la part d'expérience dès 01.09.2019
- Croix rouge : 30 heures payées par l'Etat (1H à 8H)
 - > educanet2 en allemand
- Congé paternité à Neuchâtel : passage à 20 jours

Catherine Boni lève l'assemblée extraordinaire.

La Présidente de l'AD
Catherine Boni



Le Secrétaire de l'AD
Thierry Emery

